



ELECTION, PARLOIRS QUAND L'ORGANISATION FAIT DEFAUT

FO JUSTICE MURET tient à informer les personnels de la situation constatée ce dimanche 15 Mars au sein de l'établissement.

Tout d'abord, concernant l'exercice du droit de vote, 16 permissions de sortie ont été accordées aux personnes détenues, étalées sur l'ensemble de la journée !

Avec à la clé, 18 retours à gérer par le seul gradé de journée.

FO JUSTICE MURET rappelle que le respect des droits civiques est fondamental et ne saurait être remis en cause. Toutefois, **FO JUSTICE MURET** constate une nouvelle fois que les personnels, eux, ne bénéficient d'aucune organisation leur permettant d'exercer ce même droit dans des conditions correctes. Contrairement aux années précédentes :

- Aucune liste n'a été mise en place pour permettre aux surveillants d'aller voter,
- Aucune disposition n'a été prévue pour assurer les relèves nécessaires.

FO JUSTICE MURET a un gout amer et demandera des explications à la direction locale !

Les détenus peuvent exercer leur droit de vote,

Mais les personnels pénitentiaires doivent se débrouiller seuls !

Par ailleurs, **FO JUSTICE MURET** tient également à dénoncer l'organisation particulièrement fragile mise en place ce dimanche au niveau des parloirs.

En effet :

- Aucun surveillant bâtiment n'était positionné,
- Le portier qui devait assurer les parloirs était absent, (ce qui peut arriver..)
- Seuls les UVF et le gradé parloirs ont dû assumer la gestion de la journée.

Une fois encore, les personnels ont dû faire face avec des moyens insuffisants, au détriment de conditions de travail déjà fortement dégradées.

FO JUSTICE MURET alerte la direction locale sur la nécessité d'une organisation plus sérieuse et respectueuse des personnels, tant sur la question du droit de vote que sur la gestion des services sensibles comme les parloirs. Il sera important d'y réfléchir sérieusement. Soyez certains que notre organisation sera forte de proposition.

Les agents ne peuvent pas être, une fois de plus, les variables d'ajustement d'une organisation improvisée.

FO JUSTICE MURET restera vigilant et continuera de défendre les conditions de travail et les droits des personnels. Notre cheval de bataille ne changera pas au gré du vent !

